Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20260706-DEL_2026_07_21-DE

mer LOIR-ET-CHER

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à la salle du conseil, sous la présidence de M. Joël MARQUET, maire

Date de la convocation du Conseil municipal : lundi 29 juin 2026.

Présents : M. Joël MARQUET, maire et M. Guillaume BAUCHER, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, Mme Pauline BOURRET, Mme Ophélie BOUTET, M. Alain COURCET, M. Gilles DESTIVAL, Mme Arielle FLAMENT-HENNEBIQUE, Mme Agnès FOUSSARD, Mme Elisabeth GOYARD, M. Lionel JEANNOT, Mme Solange LADIESSE, M. Yannick LAMORLETTE, Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, Mme Marianne MAGNIER, Mme Christine MAINGUENE, M. Éric MERCIER, M. Jean-Yves POUCHOUX, Mme Guylaine POULIN-VITTRANT, M. Frédéric ROCA, M. Matthieu ROUGEAU, M. Didier ROUSSEL, Mme Séverine SAUGER, Mme Taliha SIMSEK, M. Grégory TERRIER, conseillers municipaux.

Objet : VL – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association d'athlétisme – organisation de la Méroise

Nos réfs. :
DEL_2026-07-21

Absents excusés ayant donné procuration :
M. Jean-Yves GAUTHIER, procuration donnée à Mme Solange LADIESSE
M. Noé PETIT, procuration donnée à Mme Guylaine POULIN-VITTRANT
Mme Brigitte LEROY, procuration donnée à M. Didier ROUSSEL

Nombre de conseillers en exercice :
29 titulaires

Titulaires présents : 26
Pouvoirs : 3
Total votants : 29

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme Sandra LEMOINE-CABANNES, secrétaire de séance.

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal est enregistré.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20260706-DEL_2026_07_21-DE

VU l'article L.2121-29 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »,
VU la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association AMO MER ATHLÉTISME pour l'organisation de la course « La Méroise », manifestation sportive se déroulant dans les rues de la commune ;
CONSIDÉRANT l'intérêt de cette manifestation pour la promotion du sport, l'animation de la vie locale et le rayonnement de la commune ;
CONSIDÉRANT que l'organisation de cette manifestation entraine des charges financières supplémentaires pour cette association.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :
ARTICLE 1 : D'ALLOUER une subvention exceptionnelle d'un montant de **300 € (trois cents euros)** à l'association AMO MER ATHLÉTISME pour contribuer à l'organisation de la course « La Méroise » ;
ARTICLE 2 : DE RAPPELER que l'association bénéficiaire devra justifier de l'utilisation de cette subvention conformément à son objet ;
ARTICLE 3 :D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 06 juillet 2026

Le Maire,	La secrétaire de séance,
Joël MARQUET	Sandra LEMOINE-CABANNES